

RÉSIDENCE
TERRITOIRE



Shunya

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent *vingt-neuf* le *douzième*
jour du mois de *Septembre*, Nous *Van Espen*
(grade) *Rpt 2^e arr* nous trouvant à *Kibungu*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *Tsimbari*
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de *Kibungu* en date du _____ et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>73</i>		
<i>103</i>		
<i>103</i>		

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>20</i>		
<i>14</i>		
<i>6</i>		

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : *310* I.C. à *376.5* Frs = *3765,-*
I.S. à _____ Frs =
I.B. à _____ Frs =

Total

Exercice en cours : *6* I.C. à *412.50* Frs = *2475,-*
I.S. à _____ Frs =
I.B. à _____ Frs =

Total

6240,-

caisse pratique.

billets de

Pièces de

Titres valant espèce

	Nombre	Total
1.000		
500		
100		
50		
20		
10		
5		
50		
20		
5		
2		
1		
0,50		
	Total	

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse Frs. Déficit Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

L'

[Signature]

[Signature]

RESIDENCE

TERRITOIRE

Ruanda
Kibungu

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent *cinquante neuf* le *quinzième*
jour du mois de *septembre*, Nous *VAN ESPEN, L.*
(grade) *Agent Territorial* nous trouvant à *Kibungu*
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par *MUSOVERA, A.*
collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
toire de *Kibungu* en date du et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
—	<i>1</i>	—
—	<i>1</i>	—
—	—	—

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
<i>99</i>	<i>6</i>	<i>73</i>
<i>38</i>	<i>2</i>	<i>33</i>
<i>61</i>	<i>4</i>	<i>40</i>

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : — I.C. à — F =

— I.S. à — F =

— I.B. à — F =

Total

Exercice en cours : *61* I.C. à *412,50* F =

4 I.S. à *224* F =

40 I.B. à *115* F =

Total

25.162,50 ✓

896,-- ✓

4.600,-- ✓

30.658,50 ✓

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000	1	1.000
500	1	500
100	100	10.000
50		10.600
20		4.900
10		3.100
5		15
50		
20		
5	12	60
2	3	6
1	10	10
0,50	4	2,00
Total		30.658,50

Pièces de

Titres valant espèce

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse F Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à Matongo dans une malle
métallique
insensée et le territoire a mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à Kibungu aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur,

[Signature]

L' Agent Territorial
VAN ESPEN, L.

[Signature]

P. L. 10

P. L. 10

Le comptable territorial la somme de : Quatre cent
trente trois mille, cent soixante et un francs.

pour additifs, taxes et prestations, d'impôts indigènes
perçus au cours du mois de septembre 1959:

I Exercice 1959.

Ic	1432	x	64	=	91.648.-
Is	76	x	64	=	4.864.-
IB	1342	x	20	=	26.840.-
<u>Taxes et prestations.</u>					
Ic	1432	x	188,50	=	269.932.-
IB	1342	x	20.-	=	26.840.-

II Exercice 1958

Ic	56	x	60	=	3.360.-
Is	2	x	54	=	108.-
IB	7	x	20	=	140.-
<u>Taxes et prestations</u>					
Ic	56	x	166,50	=	9.324.-
IB	7	x	15	=	105

433.161.-

Pour réception,
le chef de la Clifferni
Jaciaya -

Par ordre, le comptable CAC

A Kiknapu le 19.9.59
le comptable territorial
Don Espes

RESUME.....
RAPPORT

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent.....le.....15^e
jour du mois de.....Septembre.....Nous.....VAN ESPEN.....
(grade).....Agent territorial.....nous trouvant à.....KIBUNGU.....
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
.....BIYENZI.....collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de.....KIBUNGU.....en date du.....
.....et avons constaté.....
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	30	29	20
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	22	29	19
Acquits distribués	8	—	1

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	163	15	141
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	90	14	85
Acquits distribués	73	1	56

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....8.....I.C.	à 374.50 Frs=	3012. ✓
— I.S.	à.....Frs=	—
✓ 1 I.B.	à.....100.....Frs=	100 ✓
Total		3112
Exercice en cours:.....73.....I.C.	à 412.50 Frs=	30112.50 ✓
✓ 1 I.S.	à 224.....Frs=	224.00
✓ 57 I.B.	à.....115.....Frs=	6440.00 ✓
Total		39888.50
		40.003. ✓

Encaisse pratique.

Illets de

Pièces de

Litres valant espèce

	Nombre	Total
I.000	—	—
500	2	1.000
100	112	11.200
50	277	13.850
20	421	8.420
10	392	3.920
5	4	20
50	—	—
20	—	—
5	13	65
2	5	10
1	28	28
0,50	18	9
	Accidentel N° 7. SA/36392	1.389
	Total	39.888 40.003

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,




RESIDENCE.....
TERRITOIRE

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent ^{Cinquante-neuf} 15-9-59
jour du mois de ^{septembre} Nous ^{Van Espen}
(grade) ^{Agent Territorial} nous trouvant à ^{Kilungu}
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par
^{Kanyabwiza} collecteur dûment délégué par Monsieur
l'Administrateur de Territoire de ^{Kilungu} en date du ⁹⁻⁸⁻⁵⁹
et avons constaté
ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.
30	1	79
29	-	79
1	1	-

Exercice en cours.

Acquits en justification lors du dernier décompte

Acquits restant aux mains du collecteur ce jour

Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.
102	70	107
37	8	55
65	2	52

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:.....I.C. à 376,5 Frs= 376,5
I.S. à 189 Frs= 189
I.B. à Frs=

Total 565,5

Exercice en cours:.....I.C. à 412,5 Frs= 26.812,5
I.S. à 224 Frs= 448
I.B. à 115 Frs= 5980

Total 33.806,0

Encaisse pratique.

Billets de

Pièces de

Autres valeurs espèce

	Nombre	Total
1.000	—	—
500	—	—
100	107	10700
50	159	7950
20	592	11840
10	326	3260
5	—	—
50	—	—
20	—	—
5	10	50
2	1	2
1	3	3
0,50	2	1
	Total	33806

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Précedent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Le registre Modèle A.

Le registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du
collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,